



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-395

PUBLIÉ LE 18 NOVEMBRE 2019

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-11-18-004 - Arrêté de délégation de signature Groupe Hospitalo-Universitaire
APHP. Centre université de Paris (14 pages)

Page 3

Cour d'appel de Paris

75-2019-11-18-003 - DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE du SAR
(3 pages)

Page 18

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-11-18-004

Arrêté de délégation de signature Groupe
Hospitalo-Universitaire APHP. Centre université de Paris

Arrêté de délégation de signature

Le Directeur Général du Groupe Hospitalo-Universitaire APHP. Centre université de Paris regroupant (Broca La Collégiale, Cochin, Corentin-Celton, Hôpital européen Georges Pompidou, Hôtel-Dieu, Necker-Enfants malades et Vaugirard.

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation générale de signature est donnée à :

Monsieur Jérôme ANTONINI, adjoint au directeur général du groupe hospitalo-universitaire APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le GHU APHP. Centre université de Paris, dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

Article 2

Délégation générale de signature est donnée à :

Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice des Hôpitaux Cochin et Hôtel-Dieu du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux Cochin et Hôtel-Dieu, dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice des Hôpitaux Cochin et Hôtel-Dieu, délégation est donnée à :

- Madame Marie-Cécile MOCELLIN, directrice des affaires médicales du GHU APHP. Centre université de Paris.

Article 3

Délégation générale de signature est donnée à :

Madame Maya VILAYLECK, directrice de l'hôpital Necker-Enfants malades du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'hôpital Necker-Enfants malades, dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Maya VILAYLECK, directrice de l'hôpital Necker-enfants malades, délégation est donnée à

- Monsieur Etienne LISSILLOUR, des finances adjoint du GHU APHP. Centre - université de Paris
- Madame Florence BAGUET, directrice des affaires médicales adjointe du GHU APHP. Centre - université de Paris

Article 4

Délégation générale de signature est donnée à :

Madame Anne LEFEBVRE, directrice de l'hôpital Européen Georges Pompidou du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer, tous les actes relevant de la gestion de cet hôpital, dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Anne LEFEBVRE, directrice de l'hôpital Européen Georges Pompidou, délégation est donnée à :

- Monsieur Eric ROUSSEL, directeur des ressources humaines du GHU APHP. Centre université de Paris
- Madame Stéphanie TRINIOL, attachée d'administration hospitalière du GHU APHP. Centre université de Paris

Article 5

Délégation générale de signature est donnée à :

Monsieur Emmanuel LAVOUÉ, Directeur des hôpitaux Corentin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale du GHU AP-HP. Centre - Université de Paris, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés aux fonctions de directeur des hôpitaux Corentin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Emmanuel LAVOUÉ, Directeur des hôpitaux Corentin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Antoinette CESARI, Directrice déléguée des hôpitaux Broca et La Collégiale

- Madame Alice LACAINÉ, Attachée d'administration hospitalière, pour les matières du paragraphe H de l'arrêté directorial n°2013318-006 susvisé.

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Antoinette CESARI, Directrice déléguée des hôpitaux Broca et La Collégiale du GHU AP-HP. Centre – Université de Paris à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés aux fonctions de directeur des hôpitaux Broca et La Collégiale dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé.

Article 6

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur délégué de l'hôpital Hôtel-Dieu du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur délégué de l'hôpital Hôtel-Dieu du GHU APHP. Centre université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Charlotte CARDIN, directrice des ressources humaines adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris.

Article 7

Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Éric ROUSSEL, directeur des ressources humaines du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Madame Marion BOUSQUIÉ, directrice des finances du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Madame Cécile MOCELLIN, directrice des affaires médicales du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Madame Marianne BENSARD, directrice des achats, services économiques et logistiques du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Monsieur Christophe GUENOT, coordonnateur général des activités des soins infirmiers, de rééducation et médico - techniques du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Madame Pascale FINKELSTEIN, directrice de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, H, I, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Monsieur Serge VERDIER, directeur des investissements du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des travaux et directrice par intérim des équipements du GHU APHP. Centre université de Paris à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Monsieur Vincent VAUCHEL, directeur du pilotage et de la transformation et des systèmes d'information du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Madame Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de la recherche, de l'Innovation et des maladies rares du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (pour les numéros 2,6,7,8 et 10), G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Madame Aude CHABOISSIER, directrice de la communication du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Monsieur Vincent BITKER, directeur du mécénat et de la politique culturelle du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 8

En cas d'empêchement de Madame Pascale FINKELSTEIN, directrice de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers du GHU APHP. Centre université de Paris, délégation est donnée à :

- Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur de la qualité, gestion des risques, et relation des usagers adjoint du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Centre, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Diane MARTINEZ, directrice de la qualité, gestion des risques, et relation des usagers adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Géraldine PICHON, ingénieur principal, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Razije MONTASTIER, ingénieur principal, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Coryse ARNAUD, attachée d'administration hospitalière, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Florence CHAROLLE, Adjoint des Cadres Hospitalier, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour les matières figurant au paragraphe I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 9

- En cas d'empêchement de Monsieur Éric ROUSSEL, directeur des ressources humaines du GHU APHP. Centre université de Paris.

, délégation est donnée à :

- Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur des ressources humaines adjoint du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Charlotte CARDIN, directrice des ressources humaines adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Marianne FRANIER, directrice des ressources humaines adjoint du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Monsieur Frédéric SPINHIRNY, directeur des ressources humaines adjoint du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Monsieur Gérard SAINCRIT, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Henri LE SAINT, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Stéphane HENIN, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Madame Stéphanie CHAMBAUD, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Jennifer DUCLOVEL, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Christine ROUZEAU, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Eric VALIN, Attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 10

En cas d'empêchement de Madame Marion BOUSQUIE, directrice des finances du GHU APHP. Centre université de Paris, délégation est donnée à :

- Monsieur Etienne LISSILLOUR, des finances adjoint du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Anne Laure DE CESARE, directrice des finances adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Roland MULLER, attaché d'administration hospitalière principal, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Catherine MAIRE, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Nadine DURAND, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Claire ARCHIER, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Stéphanie LAPOUS, chargée de mission administratif, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Ouest tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Corinne GARRIDO, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Pascale TETAUUPU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Gloria BARREAU, adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Yvette DAVALLAN, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Ludovic LANGE, Adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Véronique RIDOLFI, secrétaire médicale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Johann MONLOUIS, Adjoint administratif, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Gilles DARGER, adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Michel René VINCIGUERRA adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 11

En cas d'empêchement de Madame Marie-Cécile MOCELLIN, directrice des affaires médicales du GHU APHP. Centre université de Paris délégation est donnée à :

- Madame Sophie MARAVAL, directrice des affaires médicales adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Florence BAGUET, directrice des affaires médicales adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Magalie LAMBERT, attachée d'administration, hospitalière principale à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Emilie NICOLAS attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Clara HAUTELIN, attachée d'administration hospitalière, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Géraldine HELLO, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Article 12

En cas d'empêchement de Madame Marianne BENSID, directrice des achats, services économiques et logistiques du GHU APHP. Centre université de Paris, délégation est donnée à :

- Monsieur Youness IDRISSE, directeur des achats, services économiques et logistiques adjoint du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé
- Monsieur David DAYLIES, Ingénieur Logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Alice LACAINE, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Béatrice ASTIE-DUTHOIS, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Messieurs Hassan MORABET et Fabien BELHOMME, responsables des magasins hôteliers et de la Lingerie du Groupe Hospitalier, à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Amaury JACQUELOT, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions du bureau des achats AP-HP.5 et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Didier CLEMENT, ingénieur responsable de la restauration, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Saloua BEN CHEIKH, TSH, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Jean-Marc PARATEYEN, TSH, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Mesdames Nathalie JOUAN, Aurélie MEBASTI, diététiciennes à viser les commandes et opérations courantes des produits diététiques hors stock et hors domaine réglementaire pharmaceutique de leurs sites respectifs ; et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Article 13

En cas d'empêchement de Monsieur Christophe GUENOT, coordonnateur général des activités des soins infirmiers, de rééducation et médico - techniques du GHU APHP. Centre université de Paris, délégation est donnée à

- Madame Béatrice MOUGNE-GIRARD, coordonnatrice générale des soins adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Philippe MAURICE, coordonnateur général des soins adjoint du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Madame Pascale LEMASCON, coordonnatrice générale des soins adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Malika BROTFELD, coordonnatrice générale des soins adjointe du GHU APHP. Centre université, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 14

En cas d'empêchement de Monsieur Serge VERDIER, directeur des investissements du GHU APHP. Centre université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des travaux et de la maintenance APHP.5, et directrice par intérim des équipements du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Josiane BETEMPS, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Béatrice BARBUT-AUDUTEAU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 15

En cas d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des travaux et de la maintenance du GHU APHP. Centre université de Paris, délégation est donnée à :

- Monsieur Yann LE CORGUILLÉ, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de leur direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de leur domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Hervé GUICHETEAU, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de leur direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de leur domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Jean-Pierre PATRON, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Damien KOCIK, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Josiane BETEMPS, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Béatrice BARBUT-AUDUTEAU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 16

En cas d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice par intérim des équipements du GHU APHP. Centre université de Paris, délégation est donnée à

- Madame Chantal SEBE, directrice adjointe des équipements, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Fabienne BALNY, directrice des équipements adjointe, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Annabel MEUNIER, directrice des équipements adjointe, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Josiane BETEMPS, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Béatrice BARBUT-AUDUTEAU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 17

En cas d'empêchement de Monsieur Vincent VAUCHEL, directeur du pilotage et de la transformation et des systèmes d'information du GHU APHP. Centre université de Paris, délégation est donnée à

- Madame Sylvie POUGEADE, Responsable du système d'information local, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Monsieur Jean-Louis BOULBEN, directeur du système d'information local, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Florence CHAMBERY, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Monsieur Jean-Marc MULET, ingénieur hospitalier et Madame Sylvie POUGEADE, ingénieur hospitalier, à l'effet de signer pour les affaires courantes, uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C (2, 5, 7) et E de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Nabil EL HAOUARI, adjoint au responsable de la Direction du Système d'Information, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 18

En cas d'empêchement de Madame Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de la recherche, de l'Innovation et des maladies rares APHP.5, délégation est donnée à :

- Madame Nathalie SIEDLARZ, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Alexia BAUR, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 19

En cas d'empêchement de Madame Aude CHABOISSIER, directrice de la communication GHU APHP. Centre université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Claire PATRELLE, directrice de la communication adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Christine CONAN, directrice de la communication adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Valérie MUNOS, directrice de la communication adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 20

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur général du groupe hospitalier du GHU APHP. Centre université de Paris déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer du Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Centre en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Administrateurs de garde en premier : Hôpitaux COCHIN - BROCA/LA COLLEGALE - HOTEL-DIEU :

- Aude BOILLEY-RAYROLES, Directrice d'Hôpital ;
- Marianne BENSARD, Directrice d'Hôpital ;
- Marion BOUSQUIÉ, Directrice d'Hôpital ;
- Sylvain BRAULT, Directeur d'Hôpital mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Joëlle CANTORI, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Christelle CHOÏ, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Charlotte CARDIN, Directrice d'Hôpital ;
- Anne-Laure DE CESARE, Directrice d'Hôpital ;
- Christophe FIGLAREK, Directeur d'Hôpital
- Pascale FINKELSTEIN, Directrice d'Hôpital ;
- Alexandre FRITSCH, Directeur d'Hôpital ;
- Youness IDRISSE, Directeur d'Hôpital ;
- Marie-Cécile MOCELLIN, Directrice d'Hôpital ;
- Béatrice MOUGNE-GIRARD, Directrice des Soins ;

Administrateurs de garde en second : Hôpitaux COCHIN - HOTEL-DIEU

- Claire ARCHIER, Attachée d'Administration Hospitalière
- Jean Michel BRETAGNE, Ingénieur Biomédical ;
- Didier CLEMENT, Ingénieur Hospitalier ;
- David DAYLIES, Ingénieur Hospitalier ;
- Stéphane HENIN, Attaché d'Administration Hospitalière ;
- Magalie LAMBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Fanny LANCERY-AUBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Roland MULLER, Attaché d'Administration Hospitalière.
- Sylvie POUGEADE, Ingénieur Informatique.

Article 21

- Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur général du GHU APHP. Centre université de Paris, déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'hôpital universitaire Necker-Enfant Malades en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Administrateurs de garde en premier : HOPITAL NECKER-ENFANTS MALADES

- Jérôme ANTONINI, Adjoint du Directeur Général du Groupe Hospitalo-Universitaire APHP. Centre université de Paris ;
- Florence BAGUET, Directrice d'Hôpital ;
- Laure BOQUET, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;

- Hélène COULONJOU, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Etienne LISSILLOUR, Directeur d'Hôpital ;
- Philippe MAURICE, Coordonnateur Général des Soins ;
- Pascale ROCHER, Directrice d'hôpital mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Frédéric SPINHIRNY, Directeur d'Hôpital ;
- Vincent VAUCHEL, Directeur d'Hôpital ;
- Maya VILAYLECK, Directrice d'Hôpital ;

Administrateurs de garde en second : HOPITAL NECKER-ENFANTS MALADES

- Sandrine BREARD, Adjointe au Responsable du pilotage médico-économique et de la facturation,
- Nadine DURAND, Responsable du pilotage médico-économique et de la facturation,
- Patrick LITTAUER, Responsable des Affaires Générales,
- Catherine MAIRE, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Finances et de la Recherche,
- Christine ROUZEAU, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Ressources Humaines,
- Eric VALIN, Responsable de la Gestion des carrières et du Budget à la Direction des Ressources Humaines.
- Alexia BAUR, Responsable de la cellule recherche et innovation

Article 22

- Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur général du GHU APHP. Centre université de Paris, déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer l'hôpital Européen Georges Pompidou, Corentin-Celton et Vaugirard, en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Administrateurs de garde en premier : HEGP - CORENTIN-CELTON - VAUGIRARD-GABRIEL PALLEZ

- Serge MOREL, Directeur Général du Groupe Hospitalo-Universitaire APHP. Centre université de Paris
- Malika BROTFELD, Coordinatrice générale des soins adjointe
- Hélène CART-GRANDJEAN, Directrice d'Hôpital ;
- Antoinette CESARI, Directrice d'Hôpital ;
- Marianne FRANIER, Directrice d'Hôpital ;
- Anne HEGOBURU, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Emmanuel LAVOUÉ, Directeur d'Hôpital ;
- Anne LEFEBVRE, Directrice d'Hôpital ;
- Pascale LEMASCON, Coordinatrice générale des soins adjointe
- Anne LESTIENNE, Directrice d'Hôpital ;
- Sophie MARAVAL, Directrice d'Hôpital ;

Administrateurs de garde en second :

HEGP

- Carole Chatillon, adjoint des cadres
- Séverine LE FLOCH, attachée d'administration hospitalière
- Stéphanie TRINIOL, attachée d'administration hospitalière
- Joël WILLI, attaché d'administration hospitalière
- Nabil EL HAOURI, ingénieur en chef
- Nathalie SIEDLARZ, attachée d'administration hospitalière

CORENTIN-CELTON - VAUGIRARD-GABRIEL PALLEZ

- Coryse ARNAUD, attachée d'administration hospitalière
- Murielle CLAREBOUT-DELAULNE, attachée d'administration hospitalière
- Alice LACAINE, attachée d'administration hospitalière
- Christine MAIGNAN, TSH
- Michèle PAULY, directrice d'hôpital conformément à l'annexe II de l'arrêté du 14 octobre 2015 susvisé.
- Pascale TETAUUPU, attachée d'administration hospitalière

Article 23

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 18 novembre 2019

Signé

Serge MOREL

Cour d'appel de Paris

75-2019-11-18-003

DÉCISION
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE du SAR

Paris, le 8 novembre 2019

**DÉCISION
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jean-Michel Hayat,

La procureure générale près ladite cour, Catherine Champrenault,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-70, D. 312-66, R. 312-67, R. 312-74 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°91-1266 du 19 décembre 1991 relatif à l'aide juridictionnelle et le décret n°2005-1708 du 29 décembre 2005 relatif à l'ordonnancement de la dépense en matière d'aide juridictionnelle ;

Vu le décret n°96-629 du 16 juillet 1996 relatif au contrôle financier déconcentré ;

Vu le décret n°2007-352 du 24 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 octobre 2019 portant nomination de M. Jean-Michel Hayat aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 9 juillet 2015 portant nomination de Mme Catherine Champrenault aux fonctions de procureure générale de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 23 décembre 2015, portant nomination de Mme Anne Auclair Rabinovitch, en qualité de première vice-présidente au TGI de Melun ;

Vu la décision du 15 octobre 2019 des chefs de la cour d'appel de Paris, désignant Mme Anne Auclair Rabinovitch 1^{er} vice-présidente du TGI de Melun en qualité de directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2019 portant affectation au SAR de Paris à compter du 1^{er} novembre 2019 de Monsieur Maxime RIBAR, administrateur civil hors classe, en qualité de directeur délégué à l'administration régionale adjoint ;

DÉCIDENT :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Anne Auclair Rabinovitch, directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Paris, et en cas d'empêchement à ses adjoints, M. Maxime RIBAR, Mme Thérèse Liard et Mme Anne Anthony-Geroldt, dans les domaines suivants :

- la gestion administrative de l'ensemble du personnel ;
- la formation du personnel, à l'exception de celle des magistrats ;
- la préparation et l'exécution des budgets opérationnels de programme 101 et 166 ainsi que de la passation des marchés ;
- la gestion des équipements en matière de systèmes d'information ;
- la gestion du patrimoine immobilier et le suivi des opérations d'investissement dans le ressort.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Auclair Rabinovitch et de ses adjoints, M. Maxime RIBAR, Mme Thérèse Liard et Mme Anne Anthony-Geroldt, la délégation prévue à l'article 1 est donnée, concernant le domaine de la préparation et de l'exécution budgétaire et comptable, celui de la passation des marchés et des frais de déplacement à Mme Anne-Laure Coze, responsable de gestion budgétaire.

Article 2-1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Laure Coze, la délégation prévue à l'article 2 est donnée à :

- Mme Maelle Michalewicz, chef du bureau des marchés publics, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau.

Article 2-2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Auclair Rabinovitch et de ses adjoints, M. Maxime RIBAR, Mme Thérèse Liard et Mme Anne Anthnoy-Geroldt, la délégation prévue à l'article 1 est donnée, concernant le domaine de la gestion du patrimoine immobilier et du suivi des opérations d'investissement dans le ressort, à Mme Marie-Laure Aït-Baziz, chef du bureau de l'immobilier, pour les attributions relevant de ce bureau.

Article 2-3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Auclair Rabinovitch et de ses adjoints, M. Maxime RIBAR, Mme Thérèse Liard et Mme Anne Anthnoy-Geroldt, la délégation prévue à l'article 1 est donnée, concernant le domaine de la gestion des équipements en matière de systèmes d'information et de la formation informatique du personnel à l'exception de celle des magistrats, à Mme Mathilde Rolland, chef du bureau des systèmes d'information, dans la limite des attributions de ce bureau.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Auclair Rabinovitch et de ses adjoints, M. Maxime RIBAR, Mme Thérèse Liard et Mme Anne Anthnoy-Geroldt, la délégation prévue à l'article 1 est donnée, concernant les domaines de la gestion administrative de l'ensemble du personnel et de la formation du personnel, à l'exception de celle des magistrats, à Mme Gaëlle Le Bronec, adjointe de Mme Liard.

Article 3-1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Le Bronec, la délégation prévue à l'article 3 est donnée à :

- M. Ludovic Spano, chef du bureau de la gestion des titulaires et Mme Mariam Bessa, son adjointe, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- M. Florian Outrey, chef du bureau du suivi des effectifs et de la masse salariale et à Mme Stéphanie Loseto, plus particulièrement chargée au sein de ce bureau de la gestion des personnels placés, pour les attributions relevant de ce bureau ;

- M. Patrice Oumraou, chef du bureau de la formation, du recrutement et de l'information sociale, pour les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Rosa-Anna Serpentine, chef du bureau de la gestion des non titulaires pour les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Carole ANDRE-FOISSET, chargée de mission santé, sécurité et qualité de vie au travail, pour les attributions relevant de son périmètre d'intervention.

Article 3-2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Oumraou, la délégation prévue à l'article 3-1 est donnée à Mme Pauline Vahé, son adjointe, pour les attributions relevant du bureau de la formation, du recrutement et de l'information sociale.

Article 4 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmise aux comptables assignataires de la dépense de la cour d'appel de Paris et au contrôleur budgétaire régional.

Article 5 : Le premier président et la procureure générale près ladite cour confient à la directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire l'exécution de la présente décision, qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureure générale

Le premier président

Catherine Champrenault

Jean-Michel Hayat